

le 28 mars 2013

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 25 et 26 mars 2013

2013 DDEEES 69 Subvention à divers organismes et établissements d'enseignement supérieur et de recherche, dans le cadre de l'appel à projets Colloques scientifiques internationaux à Paris.

M. Jean-Louis MISSIKA, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2511 – 1 et suivants ;

Vu le projet en délibération en date du 12 mars 2013, par lequel M. le Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention à des organismes et des établissements d'enseignement supérieur et de recherche ;

Sur le rapport présenté par M. Jean-Louis MISSIKA, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention est attribuée aux organismes suivants :

- 8.000 euros au CNRS Délégation Centre-Est pour le compte du Laboratoire Mathématiques et Applications de Metz (LMAM, UMR 7122), pour le colloque « Modélisation, Contrôle et Problèmes Inverses pour la Terre dans tous ses états » ;
- 8.000 euros à l'Ecole nationale supérieure d'Architecture de Paris la Villette pour le colloque « Paysage et invention : évolution des enseignements dans un monde en transition » ;
- 8.000 euros à l'Institut Pasteur pour le colloque « La théorie du réplicon : 50 ans déjà » ;
- 6.000 euros à l'Université Paris 6 Pierre et Marie Curie pour le compte de l'équipe Germination et Dormance des Semences, pour le « 4e colloque sur les aspects moléculaires de la germination et la dormance des semences » ;

- 7.000 euros à l'Institut Pasteur pour le colloque « 30 Years of HIV Science : Imagine the future » ;
- 8.000 euros à l'Université Paris Descartes pour le compte du Centre Population et Développement (CEPED, UMR 196), pour le colloque « La migration prise aux mots : mise en récits et en images des migrations transafricaines » ;
- 8.000 euros à l'Inserm Délégation régionale Paris 11, pour le compte du Centre de recherche en Epidémiologie et Santé des Populations (CESP, UMRS 1018), pour le colloque « E-tools for epidemiology » ;
- 7.000 euros à l'Ecole normale supérieure pour le compte de la Fondation Pierre-Gilles de Gennes, pour le colloque « Computational Neural System Congress 2013 » ;
- 2.000 euros à l'Ecole des Hautes Etudes en Sciences sociales pour le colloque « Les circulations globales du jazz » ;
- 2.000 euros à l'Université Paris 8 pour le compte du laboratoire Théories du Politique (LabToP, EA 2299), pour le colloque « Transidentités : théorie et politiques des transitions » ;
- 8.000 euros à l'Inserm Délégation régionale Paris 6 pour le compte du Centre de Recherche de l'Institut du Cerveau et de la Moëlle épinière (CRICM, UMRS 975), pour le « Colloque International des réseaux Spatax/Ataxia Study Group » ;
- 4.000 euros à l'Inserm Délégation régionale Paris 6 pour le compte de l'Institut du Fer à Moulin (UMRS 839) pour le colloque « New dimensions to brain connectivity » ;
- 4.000 euros au CNRS délégation Régionale Ile-de-France Est pour le compte du laboratoire Langage, Langues et Cultures d'Afrique noire (LLACAN, UMR 8135), pour la « 5e Conférence Internationale sur les Langues Bantu » ;
- 3.000 euros à la Fondation nationale des Sciences politiques pour le compte de l'Ecole de Droit, pour le colloque "Law and Boundaries - Droit et Limites" ;
- 8.000 euros à l'Université Paris 6 Pierre et Marie Curie pour le compte de l'Institut de Biologie Intégrative (IFR83), pour le colloque « Cellular aspects of mRNA fate » ;
- 5.000 euros à l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne pour le compte de l'Institut Arts Créations, Théories Esthétiques (ACTE, UMR 8218), pour le colloque « Les musiques de films: nouveaux enjeux » ;
- 2.000 euros à l'Université Paris 7 Paris Diderot pour le compte du Laboratoire de Recherche sur les Cultures anglophones (LARCA, EA 4214), pour le colloque « Résonances Orientales 2 » ;
- 7.000 euros à l'Université Paris Dauphine pour le compte du centre Dauphine Recherches en Management (DRM, UMR 7088), pour le "36e congrès de la European Accounting Association (EAA)";
- 2.000 euros au CNRS Délégation Paris A, pour le compte du Centre Alexandre Koyré, pour le colloque « Perspective as Practice II » ;

- 5.000 euros à l'Ecole des Hautes Etudes en Sciences sociales pour le compte du Centre de Recherches sur les Arts et le Langage (CRAL, UMR 8566), pour le colloque « Vecteurs émergents de la narratologie : vers une diversification ou une consolidation ? » ;
- 7.000 euros au CNRS Délégation Paris B pour la « Conférence Internationale sur la Physique Attoseconde » ;
- 2.000 euros à l'Institut national des Langues et Civilisations orientales (INALCO) pour le colloque « Schulz lu et interprété en Europe Centrale : entre modernisme et modernité. Poétique, réception, regards croisés » ;
- 7.000 euros au Collège de France pour le colloque « Approches biophysiques avancées pour l'étude des interactions entre les pathogènes et les cellules hôtes » ;
- 6.000 euros à la Fondation Maison des Sciences de l'Homme pour le colloque « 50 ans de la Fondation Maison des Sciences de l'Homme, Internationalisation et globalisation des sciences humaines et sociales » ;
- 8.000 euros au Collège de France pour le colloque « Second Palis-Balzan International Symposium on Dynamical Systems » ;
- 3.000 euros à l'Ecole des Hautes Etudes en Sciences sociales pour le compte du Centre de Recherches interdisciplinaires sur l'Allemagne (CRIA, UMR 8131), pour le colloque « Différenciation et réciprocity. Regards simméliens sur la société contemporaine » ;
- 6.000 euros à l'Ecole pratique des Hautes Etudes pour le colloque « Sources et transmission de la poésie médiévale. Philologie et musicologie » ;
- 4.000 euros à l'Université Paris 4 Paris-Sorbonne, pour le compte du Programme de Recherches interdisciplinaires sur le Théâtre et les Pratiques scéniques (laboratoire PRITEPS), pour le colloque « Théâtre et Philosophie : perspectives américaines ».

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée à la rubrique 23, natures 65738 et 6574, lignes VF55014 et VF 55015 du budget de fonctionnement de l'année 2013 de la Ville de Paris.